

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2019 à 17h30

Date de la convocation : 11 juin 2019

Présents : Claude ESCAPE, Arnaud BINOCHE, Xavier BOURREC, Jean-Pierre RIU, Laurent MONTAGNE, Aline BARBIER, Marie SARROTTE, Guy CAROL, Sabine SEIGNON

Absents : Néant

Procurations : Catherine ISAIA a donné procuration à Arnaud BINOCHE, Francis GUERLIN a donné procuration à Claude ESCAPE

Secrétaire de séance : Guy CAROL

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 09 avril 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

1°- Avancement du permis d'aménager du Camps de Cirers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dernières évolutions sur le futur dossier de permis d'aménager du « Camps de cirers ». Des réponses d'Enedis sont toujours attendues pour le traitement de la ligne électrique moyenne tension et en particulier un chiffrage approximatif.

Le bureau d'étude doit intégrer les coûts liés au remplacement de la zone humide et au réaménagement de l'accès à la Route Départementale.

2°- Avancement des travaux de la station d'épuration

Les travaux ont pris du retard suite à des divergences entre les bureaux d'étude en charge des compléments géotechniques. La mise en route de la station devrait intervenir dans le courant de l'automne.

3°- Mise en place des moyens modernes de paiement (Payfip)

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux. Actuellement, selon les services, les redevances des usagers sont réglées en espèces ou en chèques.

La mise en place de PayFiP, permettra à l'utilisateur de régler en ligne sa facture ou avis des sommes à payer par prélèvement unique ou par carte bancaire.

Pour le prélèvement, l'authentification de l'utilisateur se fera au moyen de son identifiant fiscal à terme, une authentification par *France Connect* sera proposée. Cette authentification offre l'avantage, pour l'utilisateur, de ne pas avoir à saisir à nouveau les coordonnées bancaires lors de chaque paiement : PayFiP pourra conserver autant de comptes bancaires que l'utilisateur le souhaite.

Monsieur le Maire propose d'instaurer Payfip pour l'intégralité des recettes de la commune à compter du 1^{er} octobre 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de Payfip pour l'encaissement de l'intégralité des recettes de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à l'application Payfip.

4°- Questions diverses

- Occupation du Domaine public pour les activités de l'été

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,

Les conseillers municipaux,

Le Maire,